

Assemblée des délégué-e-s RSG/ Comptes 2024 du 14 mai 2025

mercredi 14 mai 2025 • 20:00 - 21:00 | Salle polyvalente- Foyer Ste-Marguerite-Vuisternens

Participants

Présents Valentin Bard, Nadia Marchon, Patrick Mayor, Benoît Curty, Délégué-e-s des Communes de la Glâne (selon liste annexée), Membres du Comité de direction (selon liste annexée), Invités (selon liste annexée), Cadres RSG (selon liste annexée), Presse (selon liste annexée), Karine Genoud

1 Accueil et constitution de l'Assemblée

1.1 Ouverture de séance et ordre du jour

Valentin Bard

M. Valentin Bard ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participant-e-s . Il adresse des salutations particulières aux cadres du RSG, au Dr Pascal Deleplace (médecin répondant de l'EMS de Vuisternens), aux Député-e-s Mesdames Daphné Roulin et Luana Menoud-Baldi et Messieurs Jacques Dumas et Armand Jaquier. Il termine en excusant M. Philippe Demierre qui rejoindra cette assemblée ultérieurement si ses disponibilités le permettent.

Il informe que la convocation a été adressée par courriel à chaque commune membre en date du 23 avril 2025 conformément à l'article 9 des statuts du RSG de 2021, à charge pour celle-ci de transmettre le dossier à ses délégué-e-s.

Aucune demande particulière n'a été transmise en amont de la séance. Il est toutefois précisé que des questions pourront être posées au cours de la séance, notamment lors du point «Divers ».

Le Président ouvre ensuite la discussion et interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques ou questions relatives à l'ordre du jour ou à la convocation.

Aucune question ou remarques n'étant formulée, la convocation ayant été établie conformément aux statuts, l'ordre du jour est validé et l'assemblée peut délibérer. ➡

Annexes jointes à l'original de ce procès-verbal :

- Les listes des présences et des excusés
- Le PPT de présentation

1.2 Constitution de l'assemblée et scrutateur-trice-s

Valentin Bard

Le Président désigne comme scrutateur-trice-s pour cette assemblée **Dominique Barras et Stéphanie Losey** ➡

Constitution de l'assemblée conformément à la liste des présences et à la répartition des voix selon les statuts :

- Nombre de communes formant l'assemblée : 14

- Nombre de communes présentes : 12
- Nombre de voix des membres présents : 49
- Commune excusée : 1 - Billens-Hennens
- Commune absente : 1 - Villorsonnens
- Majorité absolue à 25 voix.

2 Procès-verbal de l'ass. du 30.10.2024

2.1 Approbation du procès-verbal

Valentin Bard

Le procès-verbal tel que remis avec la convocation est soumis au vote de l'assemblée par le Président.

Les délégué-e-s acceptent à l'unanimité et sans modification le procès-verbal de l'assemblée des délégué-e-s du RSG du 30 octobre 2024 avec remerciement à son auteure



3 Comptes 2024

3.1 Présentation des comptes

Nadia Marchon

Valentin Bard

M. Valentin Bard donne la parole à la directrice, Mme Nadia Marchon pour cette présentation.

Mme Nadia Marchon salue l'assemblée et rappelle que les comptes ont été envoyés avec la convocation, accompagnés d'un message explicatif. Elle indique que sa présentation de ce soir sera succincte et portera sur quelques points essentiels.

En introduction, elle passe en revue les éléments qui ont eu une influence sur les comptes 2024 et les principaux écarts puis donne quelques brèves informations concernant les comptes :

- Comptes de résultats : afin d'harmoniser la présentation de nos comptes avec l'AGR et le COGL, la participation des communes est affichée pour chaque chapitre avec la différence par rapport au budget. Cela permet d'avoir une vision claire sur les charges et les produits.
- Ouverture de Siviriez : déménagement à fin août 2024; budget 2024 estimé avec des inconnues, impact sur les comptes
- ORS : départ anticipé d'ORS par rapport à ce qui avait été initialement transmis avec une diminution progressive du nombre de résident depuis le début de l'année 2024.
- Arrivée du SEO (Service d'Évaluation et d'Orientation) : il était prévu au budget 2024 une ouverture de 10 lits longs séjours. La DSAS a pris contact avec le RSG afin d'ouvrir cette nouvelle unité en Glâne (suite à la fermeture de l'UATO en Sarine)
- Arrivée de l'EMS de Sorens : location des locaux et 36 résident-e-s accueilli-e-s
- Amortissements : ils ont été recalculés selon la norme MCH2, suite au bouclage des comptes 2023, le budget 2024 ayant déjà été établi à ce moment-là.
- Correctif des comptes SPS: le correctif des comptes 2023 n'a pas encore été établi par le SPS. Les corrections éventuelles seront comptabilisées en 2025.
- Actualisation du calcul des amortissements : mise au normes MCH2 générant une diminution de CHF64'000.-
- Intendance : les prestations d'intendance ont été imputées sur le comptes du SEO pour un montant de CHF448'000.-. En outre, les subventions pour lits vides et pertes par lit par jour permettent d'équilibrer le compte du SEO.

- Débiteurs : la procédure pour les débiteurs "douteux" a été revue suite à une remarque de la fiduciaire. Une évaluation selon une méthode stricte a été établie, ce qui génère une augmentation de provision de CHF 111'000.-.
- Hors-districts : les charges pour les résident-e-s hors-districts (CHF 170'000.-) ont diminué et les recettes pour les résident-e-s d'autres districts hébergé-e-s chez nous ont été en hausse.
- ASDG : la baisse des demandes pour l'ASDG a été globalement compensée par une limitation des engagements, respectivement des dépenses. La participation communale est ainsi diminuée de CHF 274'000.-

0290 immeubles administratifs :

		Budget 2024		Comptes 2024		Comptes 2023	
		CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
0290	Immeubles administratifs	1 845 860,00	550 000,00	1 917 432,73	566 687,25	1 918 964,65	577 287,45

- Imprévus à hauteur de CHF 24'846.- comprenant le remplacement de la pompe de distribution de chauffage et les travaux d'adaptation de structure pour l'accueil du SEO.
- Amortissements recalculés selon la norme MCH2 pour un montant de CHF 43'329.-

4120 EMS-soins :

		Budget 2024		Comptes 2024		Comptes 2023	
		CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
4	SANTÉ						
4120	EMS - Soins	16 620 600,00	16 482 600,00	20 028 293,08	19 997 044,18	17 851 085,64	17 820 221,40

- Hormis pour les comptes 4120.3091.01 frais de recrutement (CHF 2'059.30) et 4120.3158.02 entretien du logiciel Carefolio (CHF 29'189.60), toutes les charges sont prises en compte par le SPS.
- Le correctif des comptes 2023 n'a pas encore été établi par le SPS et des éventuelles corrections seront comptabilisées en 2025
- A charge des communes pour ce compte : CHF 31'248.90

4122 EMS-Cuisine :

		Budget 2024		Comptes 2024		Comptes 2023	
		CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
4122	EMS - Cuisines	3 949 800,00	665 000,00	3 899 759,72	677 360,70	4 089 296,27	1 050 022,85

- Produits en augmentation, charges en diminution :
 - Augmentation de la matière première +CHF 32'365.- ce qui équivaut à 2% du budget
 - Départ ORS (taux d'occupation plus bas qu'annoncé)
 - Plus de vente de repas privés et collaborateur-trice-s pour environ CHF 60'000.-

4123 EMS- Cafétéria :

		Budget 2024		Comptes 2024		Comptes 2023	
		CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
4123	EMS - Cafétéria	623 600,00	418 000,00	686 088,91	479 828,90	641 175,65	409 439,18

- Hausse d'achat de marchandises (+CHF 25'696.-) compensée par la hausse des ventes (+CHF 61'826.-)

4124 EMS- Intendance :

		Budget 2024		Comptes 2024		Comptes 2023	
		CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
4124	EMS - Intendance	2 375 600,00	9 193 000,00	2 470 990,27	9 660 183,00	2 307 410,26	8 801 237,35

- Taux d'occupation budgétisé à 98%, effectif à 97.86%
- Taxe de pension plus bas que prévu car les 10 lits mis au budget n'ont pas été ouverts mais cela a été compensé par l'ouverture de l'unité SEO (+ CHF 448'336.-)
- Demande de retraite anticipé non budgétisé, oublié dû à la dissolution des réserves suites aux mesures de départs volontaires en 2021

4127 EMS- Non soins :

		Budget 2024		Comptes 2024		Comptes 2023	
		CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
4127	EMS - Non soins (Direction/autres frais)	2 882 100,00	302 000,00	2 792 786,73	377 290,89	2 606 980,00	597 479,56

- Frais d'avocats pour CHF 9'186.-

- Avance tribunal pour CHF 5'000.-
- Charges extraordinaires correction LPP des années antérieures pour CHF 8'973.77
- Le rapport de la fiduciaire concernant la révision des comptes 2023 contenait une remarque au sujet de la provision pour débiteurs douteux. Nous avons mis en place une évaluation basée sur une méthode définie de manière stricte (% en fonction des risques). Cela a eu un impact sur la provision (CHF +111'290.-)
- Impact important concernant les résident-e-s glânois hors-district vs résident-e-s d'autres district en Glâne.

4210 ASDG- Soins :

	Budget 2024		Comptes 2024		Comptes 2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
4210 ASDG - soins	5 855 095,00	3 590 000,00	5 896 253,35	3 733 048,49	5 635 236,29	3 606 853,90

- Un pont AVS non intégré dans le budget
- OPAS en diminution, mais les engagements prévus ont été adaptés en conséquence
- Économie familiale en augmentation

4218 IF :

	Budget 2024		Comptes 2024		Comptes 2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
4218 Indemnités forfaitaires versées	1 200 000,00		1 236 930,00			

- Décision de la DSAS en décembre 2023 de modifier les montants pour les proches aidant-e-s

5350 Prestations de vieillesse :

	Budget 2024		Comptes 2024		Comptes 2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
5350 Prestations de vieillesse	105 000,00		67 076,10			

- Comptabilisation des frais effectifs pour la mise en place et les activités en lien avec Sénior +

9610 Intérêts :

	Budget 2024		Comptes 2024		Comptes 2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
9 FINANCES ET IMPÔTS						
9610 Intérêts	226 000,00		240 071,73		193 823,38	

- Renouvellement d'emprunts avec des taux d'intérêts plus élevés

Comptes de résultats dépassements - crédits supplémentaires : selon l'art. 6 de notre RFin la limite est de 20%, mais au maximum CHF 50'000 doit être présenté en assemblée, 4 objets répondent à ce règlement :

- Entretien du Réseau d'eau : réparation de la pompe d'alimentation
- Allocation pour enfants : montant peu prévisible car il dépend de la situation familiale des personnes engagées.
- Entretien, réparation matériel blanchisserie : marquage supplémentaires dus à l'arrivée des résident-e-s de Sorens
- Entretien, meuble et appareil : augmentation de la consommation de la cafétéria

Compte de résultats :

Restitution de CHF 852'000.14 aux communes

Investissements :

- Programme Therefore (informatisation des engagements RH) : terminé
- Panneaux photovoltaïque Vuisternens : terminé
- Pharmacie Galénicare : fin prévue cette année.
- Siviriez, mise en exploitation du site : pas de montant car la finalisation du bouclage se fera cet été

- CSSF salle de bain : terminé
- CSSF, rénovation de chambres et cloisonnement : terminé
- Concept protection incendie : en cours
- Mise aux normes incendie Billens : en cours
- Remplacement des tubes LED : en cours
- Rénovation ancienne cafétéria de Billens pour accueillir Sorens : terminé
- Achats de chariots soins : terminé
- Rénovation du sol de la cuisine : terminé
- Achats de chariots de transport blanchisserie : en cours
- Informatique : en cours
- Bus animation : livré en mai 2025

M. Valentin Bard remercie la directrice pour cette présentation et indique que la fiduciaire n'est pas présente ce soir, mais qu'elle propose à l'assemblée des délégué-e-s après révision des comptes de les adopter. Avant d'ouvrir la discussion de portée générale, le Président donne la parole à, M. Roch-Philippe Charles de la commission financière.

3.2 Préavis de la commission financière

Valentin Bard

M. Roch- Philippe Charles donne lecture du rapport de la commission financière et indique que les comptes annuels 2024 sont conformes à la loi sur les communes du 25 septembre 1980 et au règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 septembre 1981. La commission financière recommande à l'assemblée des délégué-e-s du RSG d'approuver les comptes.

M. Valentin Bard remercie M. Roch-Philippe Charles et ouvre la discussion de portée générale.

M. Joseph Aeby, Syndic de Rue, prend la parole et indique avoir 3 questions à poser :

1. Concernant le SEO, il interroge sur cette ligne « extra-budgétaire » d'un montant d'un demi-million, Il souhaiterait savoir de quoi il s'agit exactement et comprendre pourquoi lors des budgets 2023 cela n'a pas été prévu.
2. Concernant l'EMS de Sorens, il demande s'il existe un outil d'analyse permettant d'évaluer la rentabilité de cet accueil et de faire ressortir cela de la comptabilité générale.
3. Concernant Senior+, Il souligne que cette activité relève d'une autre loi que celle des EMS et propose qu'une comptabilité spécifique et distincte soit envisagée, car bien que pour l'instant les montants soient modestes, les prévisions laissent supposer que les budgets seront plus conséquents pour les années à venir. Qu'une telle approche permettrait une meilleure lisibilité pour les délégué-e-s quant aux budgets et à la présentation des comptes.

La parole est donnée à **Mme Nadia Marchon**, qui en réponse à la 1ère question relève que comme indiqué lors de sa présentation des comptes, il était initialement prévu d'ouvrir 10 lits supplémentaires à l'étage E et qu'ils étaient déjà intégrés au budget. Entre-temps, la DSAS a sollicité le RSG en raison de la fermeture de lits d'UATO à l'EMS de la Providence (ouverture de lits longs-séjours à la place car le district de la Sarine manquait de lits). Nos lits prévus n'étant pas encore occupés, une discussion a été engagée avec la DSAS, à l'issue de laquelle la DSAS a mandaté le RSG d'ouvrir 12 lits SEO en mars. Il a également été convenu que les communes de la Glâne ne devraient pas assumer les charges liées à des résident-e-s venant d'autres districts. Mme Nadia Marchon conclut en demandant si sa réponse est suffisante. **M. Joseph Aeby** indique qu'il ne souhaite pas s'attarder sur ce point mais se dit néanmoins surpris par le montant élevé inscrit à cette ligne. Toutefois il remercie pour cette réponse claire. **M. Valentin Bard** précise qu'il convient de rappeler que cette ligne n'a pas d'impact financier pour les communes, car elle n'engendre pas de charges supplémentaires.

La parole est ensuite passée à **M. Benoît Curty** pour répondre à la deuxième question. Il indique que Sorens est considéré comme un locataire, au même titre que les autres occupants du bâtiment. En 2024, un loyer de 100'000 francs et des charges à hauteur de 36'000 francs ont été facturés. Par ailleurs, une taxe de 35 francs par jour est prélevée sur la pension pour couvrir les autres prestations. Ces éléments permettent de couvrir l'ensemble des coûts liés à cette activité. **M. Joseph Aeby** s'interroge sur l'impact

éventuel lors du départ de Sorens. **M. Benoît Curty** répond que le départ aura un effet sur les comptes, et qu'il faudra se poser la question de l'usage futur de ces locaux. Il précise toutefois qu'actuellement, la situation a un impact positif pour l'établissement. **Mme Nadia Marchon** complète en précisant que cette question devra être abordée dans le cadre de la préparation du budget 2027. Il faudra alors déterminer si l'espace sera utilisé pour l'accueil de résident-e-s en long séjour issus du district ou s'il sera proposé à d'autres structures en location. **M. Patrick Mayor** prend à son tour la parole pour rappeler que le bâtiment de Billens est aujourd'hui dans une phase de réflexion stratégique. L'objectif est également de mesurer l'effet de cette occupation sur les autres services, comme la cafétéria. Il ajoute que cette période observatoire permet au comité de tester la pertinence d'une occupation des locaux par des lits d'EMS et d'orienter la réflexion sur les futures orientations à donner au site.

Mme Nadia Marchon, pour la troisième question, rappelle que les projets communaux liés à la loi Senior+ relèvent de la responsabilité des communes. Le montant budgété au sein du RSG correspond au mandat confié à ProSenectute pour accompagner les communes dans le développement et la mise en œuvre des différentes actions prévues par cette loi. Elle précise que si les résultats sont encore peu visibles à ce jour, plusieurs initiatives concrètes sont déjà en cours : des tables conviviales, une séance d'information sur la criminalité à l'égard des seniors, une journée "Bien vivre en Glâne" prévue au printemps prochain, ou encore une séance cet automne sur l'entrée en EMS et ses implications. Elle souligne le travail conséquent réalisé par M. Alexandre Terreaux dans ce cadre.

M. Joseph Aeby précise qu'il ne remet pas en cause la qualité du travail mené. Il se dit bien informé par sa collègue Antoinette Piccand et trouve le travail réalisé très satisfaisant. Il soulève toutefois une question strictement comptable : selon lui, l'activité Senior+ devrait apparaître dans un compte de résultats distinct, car elle ne dépend pas du RSG, mais bien d'un cadre légal spécifique. Il propose, par souci de transparence, qu'un compte de résultats séparé, intitulé «Senior+», soit créé. **M. Benoît Curty** répond que le service des communes a été consulté à ce sujet. Sur leur recommandation, un groupe de comptes spécifique a été créé, exclusivement dédié à Senior+, de manière à isoler clairement la participation communale liée à cette activité.

M. Patrick Mayor complète en réaffirmant qu'il s'agit bien d'une tâche communale. Il rappelle qu'il s'agit d'un projet de mise en œuvre prévu sur trois ans, dont l'utilité est déjà perceptible. À l'issue de cette période, il sera alors pertinent de se poser la question de la création éventuelle d'une association distincte, dédiée uniquement à Senior+. **M. Joseph Aeby** étant satisfait des réponses, **le Président** demande si il y a d'autres questions. Cela n'étant pas le cas il passe au point suivant.

3.3 Approbation des comptes

Valentin Bard

M. Valentin Bard demande à l'assemblée de voter sur les éléments ci-dessous :

Comptes de résultat : excédent redistribué aux communes

Les comptes de résultats, tels que présentés sont acceptés à l'unanimité



Comptes de résultat : crédits supplémentaires :

Les comptes de résultats, crédits supplémentaires, tels que présentés sont acceptés à l'unanimité



Investissements :

Les investissements tels que présentés sont acceptés à l'unanimité



Le Président remercie l'assemblée pour la confiance accordée et félicite Mme Nadia Marchon et M. Benoît Curty et son équipe pour l'excellente tenue des comptes.

Aucune question ni remarque n'étant soumise, le point suivant est abordé.

4 Désignation de l'organe de révision- nouveau mandat

4.1 Nouveau mandat

Valentin Bard

Le Président procède à un rappel de la législation en matière de finances communales. Il souligne que, conformément à la loi, « *le contrôle de la comptabilité est assuré par un organe de révision externe* ». Il précise que cet organe de révision est désigné par l'Assemblée des délégué-e-s, sur proposition de la Commission financière, pour une durée de trois ans. Le comité de direction n'a dès lors pas de compétence dans ce domaine.

Il cède ensuite la parole à M. Roch-Philippe Charles afin de présenter la démarche de sélection et le choix proposé pour cet organe par la Commission financière.

M. Roch-Philippe Charles prend la parole et informe que la Commission financière a contacté quatre fiduciaires dans le cadre de cette procédure. Trois offres ont été reçues, une fiduciaire ayant décliné l'invitation à soumissionner :

- Fiduciaire Butty : Temps compris 92 heures - CHF 14'800.- TTC
- FDA Fiduciaire FR SA : Temps estimé 78 heures - CHF 14'000.- / Forfait montant max
- BDO Fiduciaire SA : Temps estimé 80 heures - Forfait de 12'500.- et 13'000.- H.T. 2% (soit entre CHF 12'750.- et 13'260.- TTC)
- Fiduciaire Marc Gobet SA : a renoncé à soumettre une offre pour cette période

La commission financière propose de mandater **FDA Fiduciaire FR SA** pour les raisons suivantes :

1. Leur expérience avec le nouveau système comptable MCH2 et des mandats avec des communes et Hôpitaux
2. La formation des employés / experts-réviseurs agréés
3. Entreprise de taille moyenne (14 personnes) et locale (Givisiez)
4. montant max. budgétisé

La discussion est ouverte :

M. René Gobet, Syndic de Siviriez, demande si le montant proposé par cette fiduciaire est comparable à celui actuellement facturé par la fiduciaire en charge. **Mme Nadia Marchon** lui répond que le montant est, à peu de choses près, équivalent à celui de l'actuelle fiduciaire.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulée, le Président propose de passer au vote

L'assemblée des délégué-e-s approuve la proposition de la commission financière à l'unanimité et mandate FDA fiduciaire FR SA pour 3 ans 

M. Valentin Bard remercie l'Assemblée et passe au point suivant.

5 Transhomes - informations

5.1 Siviriez EMS-Foyer de jour

Nadia Marchon

Valentin Bard

Mme Nadia Marchon fait une légère rétrospective des travaux et du déménagement dans le nouveau bâtiment qui s'est déroulé à la fin août 2024. Elle indique que les résident-e-s, le personnel et les familles ont pris pleinement possession des locaux et que toutes et tous sont satisfaits du résultats et de la vie qui y est organisée. Elle relève toutefois que quelques petits ajustements restent à faire dû à la jeunesse du bâtiment et précise que la finalisation des comptes aura lieu dans le courant de l'été de cette année.

Elle remercie ensuite la presse de sa présence lors de l'inauguration du bâtiment et de l'inauguration du foyer de jour qui s'est faite tout dernièrement. Les portes ouvertes organisées ce 10 mai pour le foyer de jour ont suscité un grand intérêt et ont entraîné des inscriptions. Cela étant, un quatrième jour d'ouverture est en réflexion pour le mois de juin.

Au niveau des extérieurs, il reste quelques travaux de finition et les moutons mis sur la parcelle donnant contre l'église, font la plus grande joie des résident-e-s et des enfants du village.

Elle termine en remerciant les communes pour le financement et le soutien qu'elles ont apportés au projet.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, M. Valentin Bard passe au point suivant.

6 Stratégie - informations

6.1 Stratégie future

Patrick Mayor Valentin Bard

Le Président donne la parole à M. Patrick Mayor, président du Comité.

M. Patrick Mayor explique qu'une journée de réflexion stratégique a eu lieu à Romont le 11 avril dernier, réunissant le Comité au complet ainsi que les cadres. Cette rencontre faisait suite à une précédente journée similaire tenue deux ans auparavant, avec l'objectif de réactualiser les réflexions à la lumière des nouvelles données fournies par la DSAS, notamment en lien avec le vieillissement de la population. Les échanges ont été nourris par une présentation des cadres sur les réalités du terrain, notamment en lien avec l'évolution des besoins : augmentation du RAI pour l'entrée en EMS, prévisions démographiques montrant un doublement de la population de plus de 80 ans dans 25 ans, un triplement des soins à domicile et un quadruplement de l'aide à domicile. À l'issue de cette journée, six axes stratégiques ont été dégagés : renforcer et diversifier les prestations à domicile ; développer et favoriser les structures intermédiaires, planifier le nombre de lits en EMS ; développer les partenariats locaux et renforcer l'ancrage communautaire ; recruter et valoriser les métiers de l'accompagnement ; mettre en place des mécanismes de financement favorisant la collaboration intersectorielle. Ces axes seront approfondis au sein des trois commissions récemment créées à la suite du changement de présidence du Comité et de sa réorganisation. L'objectif est d'avoir des premières propositions concrètes d'ici la fin de l'été afin d'alimenter la préparation budgétaire, et de finaliser une feuille de route à la fin de l'année, permettant ainsi de clore la législature actuelle avec des orientations stratégiques claires pour les années à venir.

M. Patrick Mayor conclut en soulignant l'engagement du Comité dans ce processus et rappelle l'importance des enjeux à moyen et long terme. Il invite les délégué-e-s à poser leurs questions.

L'assemblée n'ayant pas de question ni remarque à ce sujet le dernier point est abordé.

7 Divers

7.1 Questions

Valentin Bard

M. Valentin Bard interroge l'assemblée afin de savoir si les délégué-e-s souhaitent poser des questions ou soulever d'autres points. La parole n'étant plus demandée, le Président annonce la clôture de la séance.

7.2 Clôture de l'assemblée

Valentin Bard

M. Valentin Bard remercie chaleureusement l'ensemble des délégué-e-s pour la confiance accordée, ainsi que les membres du comité et son président pour le travail accompli tout au long de l'année. Il exprime également sa reconnaissance à la directrice, aux cadres et à l'ensemble des collaborateur-trice-s pour leur engagement en faveur de nos aîné-e-s et de nos client-e-s. Il adresse un mot de remerciement à la presse, saluant la qualité de la couverture des assemblées et des sujets liés au RSG.

Enfin, le Président souhaite à toutes et tous une très belle soirée, avant de lever officiellement la séance.

Fin à 20h50



u

Valentin Bard

Président de l'assemblée des
délégué-e-s



Nadia Marchon

Directrice du RSG et Secrétaire de
l'assemblée des délégué-e-s